

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-011-12424/22/BM

■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'association Opéra Mundi pour l'attribution d'une subvention complémentaire**
29827

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération de politique culturelle votée le 14 décembre 2017 par le Conseil de la Métropole, qui fixe comme priorité d'action dans ce domaine la lecture publique sous toutes ses formes, et comme cadre d'intervention, des critères de liens avec les communes du territoire et de rayonnement régional voire international, la Métropole soutien des acteurs culturels territoriaux.

L'association Opéra Mundi forte de son expérience de transmission des savoirs destine l'excellence du savoir et de l'innovation au plus grand nombre, aux adultes et au jeune public, elle touche un large public annuellement de plus de 4000 personnes sur le territoire métropolitain. Les thématiques choisies illustrent le souhait de la structure de trouver des centres d'intérêt qui parlent à tout le monde, à divers niveaux et à diverses échelles. Opéra Mundi a été l'un des opérateurs sélectionnés à trois éditions de « Lecture par Nature ». La qualité des propositions et de leur mise en œuvre a été remarquée.

En 2022, Opéra Mundi propose avec le projet « Les naturalistes en Herbe » une série d'ateliers et de conférences en direction de jeunes âgés de 11 à 17 ans résidant dans un Quartier Prioritaire de la Ville. Dans chaque territoire il est développe via des partenariats avec des établissements scolaires et des structures socio-culturelle les mettant en relation avec neuf bibliothèques.

Ce projet, qui a remporté un franc succès en 2021 malgré un contexte de crise sanitaire, souhaite répondre aux objectifs de Lecture Publique soutenue par la Politique de la ville et à ceux du Contrat Territoire Lecture de la Métropole Aix-Marseille Provence signé avec les services de l'Etat et le Département des Bouches-du-Rhône : ancrer la bibliothèque comme un lieu culturel à part entière que l'on peut fréquenter en temps scolaire et périscolaire, donner du sens à l'accueil en bibliothèque, proposer une approche culturelle renouvelée de la bibliothèque, développer des événements créatifs, festifs et participatifs. Il a aussi pour objectifs d'ouvrir les jeunes à la pensée contemporaine et aux questions environnementales, renouveler leur approche de la biodiversité du territoire qu'ils habitent comme de leur environnement social.

Le budget prévisionnel global de l'action pour l'année 2022 est de 56 600 €.

Pour réaliser ses objectifs sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 15 000 € en 2022 (n° MGDIS 00000946), la Métropole a attribué une subvention de 10 000€ votée le 10 mars 2022 et propose un financement complémentaire à hauteur de 5 000 € de subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°MET 17/5681/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier ;
- La délibération ATCS-008-11427/22/BM du Bureau de Métropole du 10 mars 2022 approuvant le contrat territoire lecture ;
- La délibération ATCS-010-11429/22/BM du Bureau de Métropole du 10 mars 2022 approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Opéra Mundi ;
- La délibération ATCS-005-11994/22/BM du Bureau de Métropole du 30 juin 2022 approuvant l'avenant au contrat territoire lecture.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire de fonctionnement à l'Association Opéra Mundi de 5 000 euros en soutien aux missions et actions sur le territoire Métropolitain au titre de l'exercice 2022.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens ci-annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal de la Métropole, chapitre 65 - nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON